

**FEDERATION DES PECHEURS ET
FOURNISSEURS DU POISSON AU BURUNDI,
FPFPB**



RAPPORT ANNUEL, EDITION 2016

INTRODUCTION.

Le Présent rapport correspond aux activités de la fédération des pêcheurs et fournisseurs du poisson au Burundi (FPFPB) durant la période allant du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016. L'année 2016 fut riche en activités pour la FPFPB et ses comités des pêcheurs œuvrant sur les 18 sites de débarquement sur le littoral du lac Tanganyika ainsi que ceux des lacs du Nord dans le but de promouvoir une pêche durable et responsable par une exploitation rationnelle du patrimoine Halieutique et par la protection du milieu aquatiques.

Brève présentation de la Fédération FPFPB

La FPFPB est une Fédération sans but lucratif agréée par l'ordonnance Ministérielle N° 530/754 du 2/08/2006, regroupant à son sein **15311** pêcheurs représentés dans des communautés des pêches dont 18 comités des pêcheurs et 22 associations des mareyeuses, transformateurs et vendeurs des poissons. Les représentants de ces comités et associations font ensemble 1262 personnes dont 731 hommes et 531 femmes. Toutefois, chaque comité et association a un bureau qui est composé d'un comité exécutif. Notons que la femme occupe une place importante dans les organes de prise des décisions au sein de la fédération.

Notre vision

Promouvoir une pêche responsable et durable capable de produire du poisson pour la génération présente et future

Mission

La fédération des pêcheurs FPFPB existe depuis 2005 avec 4 missions notamment :

1. Suivi, Contrôle et Surveillance des pêches
2. Hygiène et protection de l'environnement
3. Encadrement des pêcheurs par la vulgarisation des textes et Lois réglementant la pêche au Burundi, et la Résolution pacifique des conflits en milieu de pêche ; et

4. La santé de reproduction, la lutte contre le VIH/SIDA et les IST dans les communautés des pêcheurs

Il existe 18 sites de débarquement sur le littoral du lac Tanganyika ; et sur chaque site un comité chargé de la gestion des pêches a été mise en place et ce dernier est divisé en 4 sous commissions selon les quatre objectifs que nous nous avons assignés. Ces comités des plages de débarquement travaillent selon le plan élaboré ensemble avec la fédération FPFPB, et le rapport de leurs activités est donné chaque mois dans la fédération, qui le transmet directement dans la Direction des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture (DEPA).

Partenaires de la fédération

La fédération travaille en étroite collaboration avec ses différents partenaires dont :

1. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage via la Direction des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture au Burundi (DEPA)
2. ALT : Autorité du Lac Tanganyika
3. Administration locale, la marine et la police Burundaise
4. Région Pays de la Loire
5. Association Essentiel
6. AEB : Association des Employeurs du Burundi
7. Chambre de Commerce et d'Industrie du Burundi via chambre d'agri-business
8. ABO : Association Burundaise pour la protection de la nature :
9. SWAA-BURUNDI
10. ACCORD-BURUNDI
11. WFF : Forum Mondiale des pêcheurs et travailleurs de la pêche

ACTIVITES REALISEES DURANT L'ANNEE 2016

DANS LE VOLET SUIVI, CONTROLE ET SURVEILLANCE DES PECHEES

Les activités réalisées dans ce volet ont porté essentiellement sur la lutte contre l'utilisation des engins illégaux de pêche, la surveillance et la protection des zones de frayères, respect de l'arrêt obligatoire de pêche, la sensibilisation sur la participation des communautés des pêcheurs sur l'exploitation rationnelle du patrimoine halieutique, ainsi que la synergie dans la lutte contre les vols sur le lac Tanganyika.

LA LUTTE CONTRE LA PECHE ILLICITE

Au cours de cette année, les comités des pêcheurs ont saisis et détruits **6537** engins illégaux de pêche dont 18 sennes de pages, 37 filets maillants encerclant, 623 filets maillants mono filament (Kamusipi) et 5859 moustiquaires. Il est à noter que 5357 constitués des sennes de plage moustiquaires ont été saisies dans les lacs du Nord (Rweru et Cohoha).



Photo : Filets illégaux de pêche saisis par les comités des pêcheurs en collaboration avec les Forces de l'ordre sur le lac Tanganyika



Photo : Destrutions des engins illégaux de pêche au lac Cohoha

Vous saurez que depuis le lancement de la campagne de la lutte contre les engins illicites en date du 21 décembre 2011, le nombre des engins saisis et détruits sont au nombre de **9843** au total. La surveillance se fait en 2 temps : celle de routine exercée quotidiennement par les comités des plages chaque fois que de besoin avec des embarcations mises a leurs dispositions par la DEPA, et l'autre qui est d'une grande envergure (Rafles) est exécutée les comités des pêcheurs avec appui de la Direction des Eaux, de la pêche et de l'aquaculture qui disponibilise la vedette. Toutefois les activités sont menées en synergie entre les pêcheurs, l'Administration, la marine et la police dans la cogestion (Gestion collaborative).

SURVEILLANCE ET PROTECTION DES ZONES DE FRAYERES

Des patrouilles de surveillance des zones de reproduction ont été menées par les membres des comités des pêcheurs en collaboration avec tous les partenaires du domaine afin de préserver les zones protégées identifiées pour la reproduction des poissons.

- ❖ 60 zones de frayères ont été identifiées dont 17 déjà délimitées par la DEPA et leur surveillance est bien assurée par les comités des pêcheurs. Les zones de frayères sont les endroits très fréquentées par les utilisateurs des engins illégaux



Photo : Zone de reproduction délimitée par la DEPA et surveillée par les comités des pêcheurs



Photo : Les membres des comités des pêcheurs dans la surveillance



Photo : La vedette de surveillance des pêches dans la patrouille au-dessus du lac Tanganyika

Il est à noter que la pêche dans les zones de frayères a une conséquence néfaste sur le stock du poisson du lac car les recherches ont démontré que 1 kg d'alevins aurai donne 1000 kg à l'âge mature.

RESPECT DE L'ARRET OBLIGATOIRE DE PECHE

Un calendrier de pêche élaboré par les experts en pêche de la DEPA en collaboration avec les pêcheurs a été bien communiqué et respecté ; les périodes d'arrêt obligatoire de pêche ont été observées scrupuleusement par les pêcheurs, cependant quelques irrégularités ont été signalées pour la pêche coutumière. Des sanctions ont été prises à l' endroit des contrevenants.

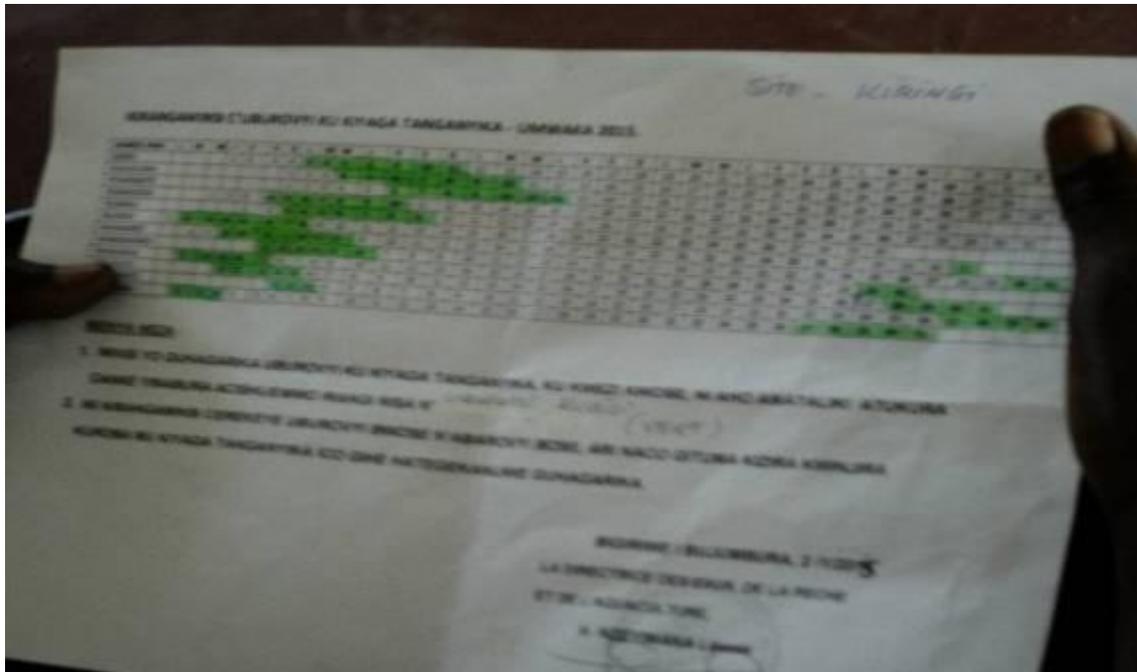
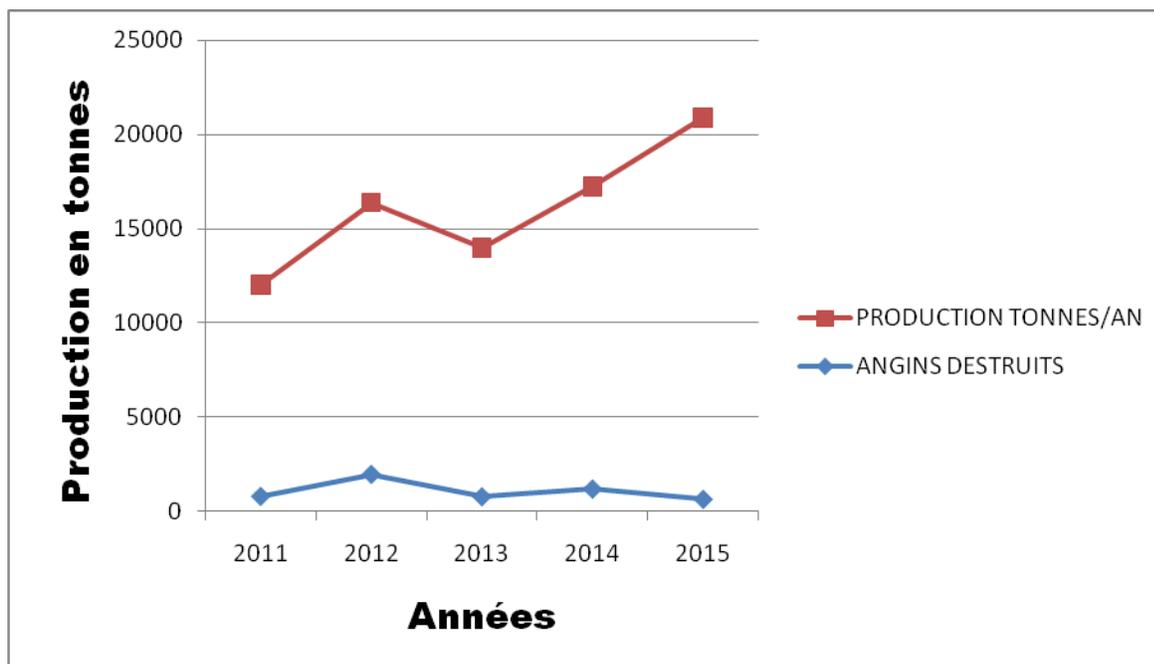


Photo : Calendrier de pêche 2016



Photo : Validation du calendrier des pêches 2016 par les représentants des comités

Les résultats liés à la surveillance des pêches sont de tailles car il s'observe une nette augmentation de la production du poisson de 10278 Tonnes pendant 4 ans.



Graphique : Production du poisson en tonnes/an (Source DEPA)

LUTTE CONTRE LE BANDITISME SUR LE LAC TANGANYIKA

Durant l'année 2016, 21 cas de vols ont été perpétrés sur le lac Tanganyika surtout au début de l'année. Au total 27 moteurs Hors-bords, batteries, filets, carburant, lampes ont été volés.

Des réunions de sécurité ont été organisées par l'Administration en collaboration avec la fédération, et plusieurs stratégies ont été arrêtées afin de traquer, arrêter et traduire en justice ces malfaiteurs. Suite à la synergie de toutes les parties prenantes 3 groupes des bandits armés ont été arrêtés dont 3 en zone Gatumba; 3 en zone Kanyosha, un groupe de 4 bandits armés qualifiés attrapés au Congo dont 3 sont en prison au Congo et le quatrième a été traduit en justice à Rumonge. La zone de Magara a été tellement affectée. Nous déplorons le fait que ces malfaiteurs ne sont pas sanctionnés conformément à la loi, avec risque de plonger dans la justice populaire.



Photo : Réunion de sécurité entre l'Administration, les forces de l'ordre et les pêcheurs en date du 18/05/2016 au site de Magara

INFRASTRUCTURES MISES A LA DISPOSITION DES PECHEURS

Des différentes infrastructures ont été mises à la disposition des pêcheurs notamment les claies de séchage, les fours améliorés, les débarcadères sont bien entretenues par les comités des pêcheurs de la place, sous la supervision de la fédération.



Photo : débarcadère de Kabonga



Photo : Plaidoyer pour la rentabilisation des infrastructures mises à disposition des pêcheurs.

CHAINE DE FROID

L'utilisation de la glace afin d'assurer la chaîne de froid dès les sites de débarquement jusqu'au marché d'écoulement de COTEBU n'a pas été un exercice facile.

Mais suite à des multiples séances de sensibilisation organisées par la fédération des pêcheurs il y a eu un changement de mentalités et aujourd'hui l'utilisation de la glace est devenue une réalité.



Photo : Machine à glace mise en place en faveur des pêcheurs au site de débarquement de Rumonge



Cogestion des ressources halieutiques

Les Administratives sont activement impliqués dans la lutte contre l'utilisation des engins de pêche illégaux



Photo : Gouverneur de la Province de Rumonge et l'Administrateur communal de Rumonge en Vedette de surveillance

Hygiène, environnement et la place de la femme

Dans le souci de préserver la biodiversité du lac et de garder nos sites de débarquement propres, une association des femmes chargées de l'hygiène sur les sites a été mise en place



Photo : Association des femmes chargées de l'hygiène sur le site de débarquement de Rumonge

Les femmes participent activement dans la protection de l'environnement. Plusieurs activités liées à la destruction de la jacinthe d'eau au niveau des plages ont été organisées par la fédération



Photo : Rôle de la femme dans la protection de l'environnement le long du lac Tanganyika

SANTE SEXUELLE ET LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA EN MILIEU DE PECHE

Dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA et la promotion de la santé de la reproduction, un poste de soins de santé a été mise en place sur le site de débarquement de Rumonge avec l'appui financier de la Région Pays de la Loire, Ambassade de la République fédérale d'Allemagne au Burundi, sous la supervision de l'association Essentiel-SWAA BURUNDI afin de permettre aux pêcheurs d'avoir des soins de proximité. Les résultats sont satisfaisants car pour l'année 2016, 3826 pêcheurs et mareyeuses ont bénéficiés des séances de sensibilisation sur la lutte contre le VIH/SIDA et la santé de la reproduction, et plus de 8500 personnes ont bénéficié des soins et services offerts par le poste de soins de Rumonge comme le montre le tableau ci-dessous :

Mois	Janv	Fevr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sept	Oct	Nov	Dec	
Séances de sensibilisation	11	12	13	10	8	10	10	9	12	12	13	8	
Nbre de participants	261	450	453	320	259	321	275	277	402	389	419	264	
Dépistage VIH	68	82	77	77	65	70	66	65	99	122	57	86	
Planning familiale	3	2	3	1	1	1	2	1	3	4	7	8	
Distribution	préservatifs masculins	408	164	504	408	240	168	312	188	0	936	2109	1806
	Préservatifs féminin	120	96	96	120	48	24	48	24	270	130	360	383
Prise en charge des effets secondaires de la contraception	3	2	1	1	0	2	3	0	3	2	3	6	
Prise en charge des IST	4	4	4	2	3	1	2	3	4	7	6	12	
Séropositive	1	2	1	0	1	2	0	2	0	1	1	3	

Source : Rapport du poste de soins de Rumonge du 26/12/2016



Photo: Séances de sensibilisation sur le dépistage volontaire

RESOLUTION PACIFIQUE DES CONFLITS

En dehors des autres activités, la Fédération des Pêcheurs s'investit aussi dans la résolution pacifique des conflits au sein de la communauté des pêcheurs.

Au cours de cette année, plus de 348 cas de conflits ont été enregistrés dont 327 ont été résolus pacifiquement à travers les comités alors que 16 autres ont été portés à la fédération et 5 autres à la police. La fédération se félicite car plus de 90% des conflits de nos membres sont résolus pacifiquement au niveau des comités des pêcheurs.



Photo : Résolution pacifique des conflits au sein des communautés des pêcheurs

ACTIVITES DE PLAIDOYER EN FAVEUR DES PECHEURS

PLAIDOYER POUR LA PROMULGATION DE LA NOUVELLE LOI REGISSANT LA PECHE

La fédération en collaboration avec d'autres partenaires dont la DEPA a plaidé pour la promulgation de la nouvelle loi portant organisation de la Pêche et de l'aquaculture au Burundi car la première datait de 1937. La fédération se félicite car la nouvelle loi a été signée en date du 30/11/2016 par son excellence Monsieur le Président de la République du Burundi.

Adhésion des pêcheurs des lacs du Nord et Echange d'expérience

La fédération a accueilli cette année une délégation des représentants des pêcheurs des lacs du Nord (Province Kirundo et Muyinga) venus dans la visite d'échange d'expérience.



Photo : Représentants des pêcheurs des lacs du Nord en visite sur le lac Tanganyika

La fédération les a fait visiter les différents ports de pêches, des antennes de surveillance et du marché moderne de COTEBU pour l'écoulement du poisson.



Photo : la délégation des pêcheurs des lacs du Nord en visite au marché de COTEBU



Photo : visite de la chambre froide au marché de COTEBU



Photo : Tour en vedette de surveillance sur le lac Tanganyika



Photo : visite des claies de séchage au site deKajaga



Photo : Visite du Bureau national des pêcheurs



Photo : Visite de la Direction des Eaux, de la pêche et de l'Aquaculture



Photo : remise d'un lot des matériels de sauvetage aux pêcheurs des lacs du Nord

VISITE D'ECHANGE D'EXPERIENCE DES REPRESENTANTS DES COMITES DES PECHEURS DU LAC TANGANYIKA DANS LES LACS DU NORD

En date du 28/09/2016, la fédération des pêcheurs accompagnée par les cadres de la Direction des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture a effectué une visite de 4 jours sur les lacs du nord. Il s'agit du lac Rweru en province Muyinga-Kirundo et le lac Cohoha en province de Kirundo. La visite s'inscrivait dans le cadre de l'échange d'expérience, tisser les amitiés entre les deux communautés des pêcheurs et des processus d'adhésion des pêcheurs des lacs du Nord au sein de la fédération des pêcheurs FFPFB.



Photo : Visites des pêcheurs des lacs du Nord

ATELIERS DE FORMATION

Les membres de la Fédération ont pu bénéficier et participer dans plusieurs ateliers de formation, dont :

FORMATION SUR LA GESTION COMPTABLE

Durant cette, la Direction des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture a organisé 3 ateliers de formation à l'intention des membres de la fédération des pêcheurs afin de leurs doter des capacités nécessaires pour la collecte des données statistiques des pêches. La formation a atteints un groupe de 35 personnes qui seront chargées charge de collecter ces données pour la fédération.



Photo : Formation des membres des comités des pêcheurs sur la gestion comptable

FORMATION SUR LE PLAIDOYER ET LE MARKETING

La fédération a bénéficié aussi la formation sur le plaidoyer, le lobbying et marketing organisée par la CHAMBRE D'AGRIBUSINESS DU BURUNDI



Photo : Formation sur le plaidoyer et le marketing

Contraintes

- ❖ La surpêche ou effort de pêche (1 pêcheur sur 100m², alors que la FAO recommande 1 pêcheur sur 1 km²).
- ❖ Faible production due à la persistance des pratiques illégales de pêche
- ❖ Perte poste captures élevés en amont du à une manque des matériels adéquates tels les caisses appropriés, le moyen de transport, etc.
- ❖ Ports de pêche non aménagés
- ❖ Des moyens limites face à l'énormité des besoins
- ❖ Le faible niveau du personnel
- ❖ Spoliation des sites de débarquement
- ❖ Le banditisme dans le lac Tanganyika
- ❖ Terrorisme exercé sur les membres des comités des pêcheurs;

Perspectives d'avenir et Interventions proposées

- Vulgariser la nouvelle loi organisant la pêche et l'aquaculture au sein des communautés des pêcheurs
- Plaidoyer pour le bornage et la délimitation des sites de débarquement tout le long du lac Tanganyika
- Réduire sensiblement la pression sur les lacs par la promotion des activités alternatives à la pêche telles la pisciculture intégrée.
- Plaidoyer pour la promotion de la mutualité des pêcheurs
- Renforcer les mesures de la cogestion durable des ressources halieutiques
- Promouvoir l'innovation et la création d'emplois par la mise en place d'un centre de traitement des produits de la pêche (production des filets des poissons, saucissons, boulettes, Sardines de NDAGALA, SANGALA, KUHE, MUKEKE,...), production de la farine de poisson etc.
- Améliorer les systèmes de réduction des pertes post captures des poissons (chaines de froid, transformation)
- Promotion du genre et l'encadrement des jeunes dans le milieu des pêches.
- Plaidoyer pour l'accessibilité des pêcheurs aux microcrédits par la mise en place d'un fond de garantie.
- Plaidoyer pour l'obtention des frais de fonctionnement de la Fédération
- Alphabétisation des pêcheurs

ANNEXE

TABLEAU DES DEPENSES ANNUELLES ESTIMEES DE LA FÉDÉRATION

Désignation	Quantité (Embarcation)	Nombre de litres/Embarcation	Nombre de personnes/Embarcation	Nombre de fois/Mois	P.U(Fbu)	P.Total (Fbu/Mois)	Total par An
Carburant pour embarcations	10	25	-	2	2,250	1125,000	13,500,000
Huile de mélange	10	1	-	2	6,000	120,000	1,440,000
Bougies pour embarcations	10	1	-		8,000	80,000	960,000
Per-diem	10	-	5	2	15,000	1,500,000	18,000,000
Communication	10	-	2	2	4,000	160,000	1,920,000
Imperméables	10	-	5	-	60,000	3,000,000	3,000,000
Torches de surveillance	10	-	3	-	15,000	450,000	450,000
Julets de sauvetage	10	-	5	-	35,000	1,750,000	1,750,000
Location véhicule pour déplacer les engins saisis	1			1	150,000	150,000	1,800,000
Veilleurs	2				80,000	160,000	1,920,000
Un secrétaire	1				150,000	150,000	1,800,000
Consommable de bureau							1,000,000
Fonctionnement							800,000
TOTAL Fbu						8,765,000	48,340,000Fbu